

La Lettre des HCC



Le Plan Blanc des HCC actualisé

Le Code de Santé Publique impose la **rédaction d'un Plan Blanc** à tous les établissements de santé, pour **faire face à un éventuel afflux de victimes** ou à une situation exceptionnelle.

Dans un **contexte de menaces sanitaires croissantes (attentat, épidémie, accident technologique)**, il apparaît plus que jamais nécessaire pour les HCC de disposer d'un dispositif de gestion de crise opérationnel.

Dans ce cadre, un important travail d'actualisation du Protocole d'Organisation Générale du Plan Blanc a été engagé, afin **d'adapter au mieux la réponse de l'établissement à la survenue d'une telle crise**.

Ce protocole actualisé, dont le contenu est résumé ci-dessous, est disponible **sur l'intranet de l'établissement** (onglet « Documents » ; rubrique « Sécurité et Plans d'urgence »).



L'organisation générale du Plan Blanc

Le protocole d'organisation générale du Plan Blanc **définit la stratégie d'ensemble et les orientations d'ordre général à mettre en œuvre** en cas de déclenchement du Plan Blanc.

Il constitue un **support méthodologique et d'aide à la décision** dans le cadre du déclenchement du Plan Blanc.

Il prévoit notamment **le circuit de l'alerte, le dispositif de gestion de crise** (voir schéma ci-contre), **l'identification des personnes ressources** et leurs missions, ou encore **les zones mobilisables** en fonction de la nature de l'événement critique.

Il est complété pour sa mise œuvre opérationnelle par **des plans sectoriels** définissant, chacun pour ce qui le concerne, l'organisation des actions attendues et les **modalités de mobilisation des ressources** nécessaires à leur réalisation. Ces plans sectoriels concernent principalement la coordination :

- De la prise en charge des victimes et des impliqués
- Des ressources Médicales
- Des Ressources Humaines et des Lits
- Des ressources Techniques et Logistiques
- Des ressources Médico-Techniques (Pharmacie, Biologie,...)
- De la prise en charge des familles, de la presse



Sous l'impulsion de leur(s) référent(s) respectifs, ces plans sectoriels sont en cours d'élaboration ou d'actualisation. Il s'agit d'un travail d'envergure, qui nécessite de définir des organisations spécifiques et des protocoles dégradés pour faire face à une situation de crise, tout en tenant compte de l'aléa quant à la nature et à l'ampleur de celle-ci.

Les bons réflexes en cas de crise

Dans l'hypothèse où vous apprenez par les médias ou les réseaux sociaux qu'**une catastrophe (attentat, accident impliquant de nombreuses victimes...)** s'est produite en Alsace ou à proximité : **Quelle conduite adopter ?**

Se tenir en alerte et prendre ses dispositions

- Sauf si vous avez reçu des consignes spécifiques, **ne vous présentez pas spontanément à l'hôpital si vous n'êtes pas posté(e)**,
- Assurez-vous **d'être joignable**, consultez régulièrement votre **messagerie HCC** si vous en avez une, et, dans la mesure du possible, **prenez vos dispositions** (ex : garde d'enfant) au cas où vous seriez mobilisé(e).

En cas de mobilisation, être en mesure de s'identifier

- En cas d'attentat terroriste, **l'accès à l'établissement sera sécurisé** par les forces de l'ordre afin d'éviter le risque de sur-attentat.
- Ainsi, si vous êtes mobilisé(e), vous devrez être en mesure de décliner votre identité et de **justifier que vous travaillez aux HCC**.
- Si vous devez vous rendre sur place, munissez-vous impérativement de **votre carte d'identité et de votre badge HCC**.

Les équipes se préparent...



Le 2 février dernier, les équipes du SAU ont bénéficié d'une **formation à la prise en charge de victimes en situation « tactique »** (à proximité et sous le feu), dispensée par le Dr LEROUJOLLEY du Service Médical des Armées (SMA).

Des ateliers sur les dispositifs de **tri et de traitement en situation multi-victimes** ont par ailleurs complété le topo théorique du Médecin militaire.



Une formation pour les sages-femmes (Mme V. MULLER)

Le 17 mars dernier a eu lieu à l'IFSI la **première journée de formation pour les sages femmes d'Alsace**, organisée par les Conseils Départementaux du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, en partenariat avec le **réseau périnatal « Naître en Alsace »**, et le soutien des HCC.

Après une allocution de bienvenue prononcée par **M. E. STRAUMANN, Député du Haut-Rhin, Président du Conseil Départemental**, et sous l'œil bienveillant de **Mme M.J. KELLER, Présidente du Conseil National de l'Ordre des Sages Femmes**, la journée s'est déroulée dans une atmosphère studieuse et chaleureuse.



M. STRAUMANN introduit la formation

La matinée fut consacrée à la présentation **des évolutions apportées par la nouvelle loi de santé** concernant les compétences des sages-femmes, s'agissant notamment de l'orthogénie. Ont par ailleurs été exposés les résultats de l'observatoire de l'IVG, ainsi que les données de l'ARS en matière de périnatalité.

L'après-midi était réservé au sujet **des violences faites aux femmes**. Des outils pratiques de **repérage des victimes** et d'établissement du certificat médical initial ont ainsi été présentés. Par ailleurs, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations est intervenue pour exposer **les moyens juridiques, d'hébergement et de soutien existants**, et faire connaître **les associations venant en aide** aux femmes victimes de violences.



Mmes CREUTZMEYER, KELLER et MULLER

Violences faites aux femmes: repérer et accompagner les victimes

La grossesse étant souvent une période de révélation, les patientes concernées se confient fréquemment aux sages-femmes.

Depuis sa création en 2013, la **MIPROF** (Mission Interministérielle pour la Protection des Femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains) développe, en partenariat avec le Conseil National de l'Ordre des Sages-Femmes, **un programme de formation** à l'accompagnement des femmes victimes de violences.

L'objectif est de **sensibiliser les sages-femmes au cycle de la violence**, afin de mieux appréhender l'aide pouvant être apportée à leurs patientes.



La Journée Mondiale Sans Tabac (JMST)



Cette année, le thème choisi pour la Journée Mondiale Sans Tabac par l'OMS et ses partenaires est : « **Le tabac, une menace pour le développement** ».

Cette thématique a pour but de mettre en évidence **la menace que représente l'industrie du tabac pour le développement durable** de tous les pays, notamment la santé et le bien-être économique de leurs citoyens.

Les objectifs de cette campagne sont les suivants :

- Souligner les liens entre l'utilisation de produits du tabac, la lutte anti-tabac et le développement durable,
- Encourager les pays à inclure la lutte anti-tabac dans leurs actions nationales dans le cadre du programme de développement durable à l'horizon 2030,
- Soutenir les Etats Membres et la société civile pour combattre l'ingérence de l'industrie du tabac dans les processus politiques, pouvant conduire à une action plus solide de lutte anti-tabac,
- Démontrer comment les individus peuvent contribuer à parvenir à un monde sans tabac et durable, soit en s'engageant à ne jamais utiliser de produits du tabac, soit en cessant d'utiliser ces produits.

La culture du tabac nécessite de grandes quantités de pesticides et d'engrais qui peuvent être toxiques et polluer les sources d'approvisionnement en eau. Chaque année, la culture du tabac utilise 4,3 millions d'hectares de terres, ce qui entraîne **une déforestation à l'échelle mondiale** située entre 2% et 4%. Par ailleurs, la fabrication des produits du tabac produit 2 millions de tonnes de **déchets solides**.

Aux HCC, la JMST aura lieu le **mardi 30 mai 2017, entre 10h et 15h**, dans le **hall du restaurant du personnel**.

Profitez de cette occasion pour consulter des affiches, brochures et magazines, évaluer votre dépendance à la nicotine par le test de Fagerström, mesurer votre taux de monoxyde de carbone et tester des substituts nicotiniques oraux.

La migration vers la nouvelle version CPAGE.i (M. T. RIVAT)



Ce projet informatique majeur est engagé depuis septembre 2016 afin de **déployer la nouvelle version de l'application CPAGE**.

Ce logiciel est un **pilier du système d'information des HCC via ses 3 modules** que sont la Gestion des Ressources Humaines (GRH), Gestion Economique et Financière (GEF) et la Gestion Administrative des Patients (GAP).

Cette nouvelle version intitulée **CPAGE.i** permettra aux HCC de bénéficier des dernières évolutions techniques et fonctionnelles, et d'une nouvelle ergonomie au format Web.

Le planning du projet en 3 étapes

- La 1^{ère} étape du projet a été réalisée avec succès, le module CPAGE.i GRH étant démarré le 14 mars 2017.
- La 2^{ème} étape est le démarrage du module CPAGE.i GEF planifié le 21 mars 2017
- La 3^{ème} étape concerne le démarrage du module CPAGE.i GAP prévu au 1^{er} semestre 2017.

Ce projet répond à la modernisation attendue du volet administratif du système d'information des HCC et **va permettre d'optimiser l'utilisation et la maîtrise** des différentes fonctions.